

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 septembre 2022, le Conseil Municipal de MONTLIVAUT, dûment convoqué, s'est réuni, à vingt heures et 30 minutes, en mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAUVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2022

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 14** **Votants : 14**

Présents : MM. Gérard CHAUVEAU, Pascal MAUNY, Fabienne GENDRIER, Jean ORTHEAU, Sylvain ROUPILLARD, Dominique NEAU, Philippe PLESSIS, David LERIBLE, Yannick CABOURG, Sophie KREZEL, Gaëlle MOUGEL, Stéphanie CHAUVEAU, Magali MANSO, Anne-Line STEPIEN

Excusées : Julia NIVARD

Pouvoirs : 0

Madame Fabienne GENDRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2022.

Aide sociale exceptionnelle au paiement de loyer

La commission sociale a été réunie le mardi 12 juillet 2022, afin d'évoquer la situation financière d'un administré de la commune suite à une demande des services sociaux.

Après étude du dossier, la commission a émis un avis favorable à cette demande d'aide financière.

Monsieur le Maire, fait une présentation rapide de la situation au Conseil Municipal.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver le montant de l'aide financière de 450.00 euros à l'administré. Cette somme sera directement versée à l'office HLM (Loir et Cher logement).

Salles des fêtes

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la salle des fêtes est de nouveau disponible à la location depuis le 16 juillet 2022.

A cette occasion, il propose la mise en location des salles communales 2 et 3, suite à la demande des usagers.

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que :

- La mise en location des salles communales 2 et 3.
- Les tarifs de location des salles communales, à savoir la salle des fêtes et les salles communales 2 et 3.

A compter du 12 septembre 2022

Admission en non- valeur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le receveur municipal ne peut procéder au recouvrement de recettes communales sur l'exercice 2014.

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public en date du 8 Août 2022

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables de 2014 pour un montant de 83,40 € inscrit au chapitre 65 – article 6542
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : Tarif applicable au 1^{er} Janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) s'applique sur le tarif de référence de droit commun sur la base de 16,70 € le m².Après avoir pris connaissance de la circulaire préfectorale relative à l'actualisation des tarifs maximaux applicables en 2023,

Invité à se prononcer :

- le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit le tarif à 16,70 Euros le m² pour être applicable au 1^{er} Janvier 2023.

Affaires diverses

Eclairage public

Suite à plusieurs sollicitations, Monsieur le Maire a effectué un sondage auprès des habitants de la commune.

Il ressort de ce sondage une nette majorité favorable au maintien de l'éclairage public la nuit.

Toutefois, un certain nombre de propositions faites lors de ce sondage ont retenues son attention.

De plus, l'état risque de prendre des décisions prochainement en vue des restrictions relatives à la consommation d'énergie.

Val Eco

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la distribution des bacs jaunes se fera le 25 octobre et 4 novembre prochain.

Les administrés ont été informés par un courrier de ValEco

Travaux

- Mme GAUTHIER, travaux terminés
- Rue des Perrières : problème de stationnement, travaux de branchement compteur
- Rue du Châteaud'eau, problème d'éclairage public résolu
- Allée de la Seigneurie, problème de stationnement, M le maire adresse un courrier aux usagés
- Terrain du Colombier : suite à la signature du compromis, la vente sera effective en décembre
- Sanitaire école élémentaire: le permis de construire sera délivré fin octobre
Obtention d'une subvention CAF en attente du montant exact
- Fibre mairie, en attente visite du technicien orange, le 26 septembre 2022
- Archives mairie : un nouveau système de rangement des archives est en cours de mise en place au 1^{er} étage du bâtiment.

A prévoir :

- Cimetière: prévoir nouveaux monuments : Columbarium et Caverne
- Potelet restaurant et route de Chambord.

Cimetière

Régularisation des paiements des concessions du cimetière effectuées par Mme MARCHAIS, à ce jour 1963.00 euros récupérés sur 3106 euros.

Culture

- Spectacles « Tous avec DON QUICHOTTE » 8 octobre
- Inscription à « La Séance du mardi » proposée par le Conseil Départemental.

Le thème envie de rire a été retenu par le Conseil.

Repas de Noël agents et élus

Date retenue le 9 décembre.

Le Maire,
G. CHAUVEAU